

Les démarches

pour l'apprenti·e



Janvier

Dès janvier, définis ton projet professionnel

Quel secteur d'activité me plaît ? Quel(s) métier(s) je souhaite exercer ? Que dit le marché de l'emploi sur ce secteur, sur ce(s) métier(s) ?

Février

Dès février, informe-toi sur les offres de formation correspondant à ton projet professionnel auprès des CIO, Missions locales, PAIO (Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation), CIDJ (Centres d'Information et de Documentation pour la Jeunesse), GREF, salons/forums, sur le site greta-bretagne.



Constitue-toi une liste d'entreprises à contacter et renseigne-toi sur leurs activités. Rédige CV et lettres de motivation (le GRETA-CFA peut t'y aider).

RDV aux journées portes ouvertes

des centres de formation sélectionnés, pour échanger avec les apprenti·e·s et formateurs, t'informer des modalités de pré-inscription, obtenir des conseils pour ta recherche d'entreprise ou encore visiter les locaux et ateliers.

Pense à

t'inscrire sur

PARCOURSUP formations post bac
AFFELNET formations post 3^{ème}

Avril

En avril, commence à candidater auprès des employeurs

candidatures spontanées, petites annonces (presse, Internet, Pôle emploi, Mission locale, Indeed...). Puis, relance-les par téléphone.

Conseil

Tiens un tableau de bord afin de suivre chacune de tes démarches (nom de l'entreprise, contact, date, coordonnées, réponse, relance, ...) et consulte le GRETA-CFA qui peut te communiquer des offres.

Participe à une session de positionnement

mise en place par le GRETA-CFA (entretien, tests d'évaluation de compétences). Rends-toi aux entretiens de recrutement des entreprises.

Juin

De juin à septembre, inscription définitive au GRETA-CFA,

sous réserve d'avoir trouvé un employeur et signé un contrat. Ton contrat d'apprentissage peut débuter (en entreprise) au plus tôt 3 mois avant le début de la formation, et au plus tard 3 mois après.

Tu pourrais ne pas être intégré·e en apprentissage (faute d'entreprise ou de place). Il est donc plus prudent de t'inscrire en parallèle dans un établissement proposant la même formation par voie scolaire.

! le GRETA-CFA est fermé de mi-juillet à mi-août

Septembre

début de la formation

(dans la plupart des filières)
Entrées possibles en cours d'année.

Pense à

t'affilier à la sécurité sociale

Novembre

Dès novembre / décembre

3 mois après le début de la formation, tu dois avoir signé ton contrat d'apprentissage !